



5a2a. Plan des Servitudes d'Utilité Publiques - ech: 1/6500 - Partie Nord

Document approuvé le :



ROBIN & CARBONNEAU sarl > urbanisme & architecture + V. SPADAFORA > environnement 8 rue Frédéric Bazille 34 000 Montpellier - contact@robin-carbonneau.fr

Servitudes d'Utilité Publique

AC1 : Servitude de protection des monuments

historiques classés ou inscrits

Enceinte du monument historique

Périmètre de protection

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés Contour de la zone

Enceinte du site

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

EL10 : Parcs nationaux

Zone de protection

et plans de prévention des risques miniers

Enveloppe des zonages réglementaires

PM2 :Servitude relative aux installations classées

pour la protection de l'environnement

Emprise de l'installation

Zone de protection



